



Arnaque infoentreprise media conseil

Par **transit**, le **14/04/2008** à **12:05**

Est ce qu'un bon de commande est valable par email?rnJ'ai ete contacté par info entrepise pour lancer une pub dans les entreprises de vendée,il m'on proposé un tarif de 450 euro pour la publication et finalement sur le bon de commande il y a 6 publication ce que je n'avais pas vu et qu'ils ont oublié de me dire de plus la maquette qu'ils m'ont envoyé ne correspont pas a mon numero de tel .rnComment dois je faire pour ne pas payer?

Par **jpdu**, le **26/04/2008** à **12:53**

Je suis moi-même en litige avec Media Conseil. Ils m'ont piégé avec un discours très rodé, et j'ai d'abord laché 500 euros. Lorsque j'ai eu un doute, j'ai fait opposition sur les autres chèques envoyés.rnrnJ'ai rejoint l'association NAGE qui s'occupe de collecter les plaintes avec ce type d'entreprise en vue de leur intenter un procès.rnrnPour alimenter leur dossier, faites la même chose et ne payez pas.rn(NAGE 3 rue de la Poste 37270 Azay sur Cher - www.chez.com/nage : adhésion participative de 35 euros). rnLe nombre fait la force...